

## Projet éolien des Baumes

Communes de Valfroicourt, Rancourt et Remoncourt

Lettre d'information n°9 - Décembre 2022

### Le mot des chefs de projet

Madame, Monsieur,

Dans notre dernière lettre d'information, en juin 2021, nous vous annonçons le dépôt du dossier d'autorisation environnementale du projet éolien des Baumes. Depuis, suite à des demandes de l'administration et à la mise hors-service du radar de Contrexéville, le projet initial a été modifié : afin de s'éloigner au maximum des lisières arborées, plusieurs éoliennes ont été déplacées, jusqu'à 350 mètres. Ainsi, notre dossier a été renforcé et actualisé en tenant compte de cette nouvelle implantation, et le dossier complété a été déposé en septembre dernier. Il vous est présenté dans cette lettre d'information.

Il revient maintenant aux services de l'État de juger de la recevabilité du projet. Ils procèderont ensuite à la mise en enquête publique, et ce sera alors à vous de donner votre avis. Retrouvez dans la présente lettre le déroulé de cette étape majeure de l'instruction.

Enfin, nous profitons de cette lettre pour vous informer d'un changement d'interlocuteur. C'est désormais Guillermo Servin, chef de projet RWE Renewables France, qui assurera le suivi de l'instruction du dossier jusqu'à l'obtention des autorisations administratives.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne lecture !



**Roméo GARREAU**  
Chef de projet  
**RWE Renewables France**  
romeo.garreau@rwe.com



**Guillermo SERVIN**  
Chef de projet  
**RWE Renewables France**  
guillermo.servin@rwe.com

### Les chiffres clés



**7**

**éoliennes**

Le projet est composé de 7 éoliennes d'une hauteur maximale de 200m en bout de pale : 3 éoliennes sur le territoire de Remoncourt, 2 à Valfroicourt et 2 à Rancourt.



**3,9 à 5,7  
MW**

Chaque éolienne aura une puissance unitaire comprise entre 3,9 MW et 5,7 MW.



**9 400  
foyers**

Un parc éolien de 7 éoliennes de ce type peut produire l'équivalent de la consommation électrique annuelle (tous usages domestiques) de 9 439 foyers du Grand-Est.

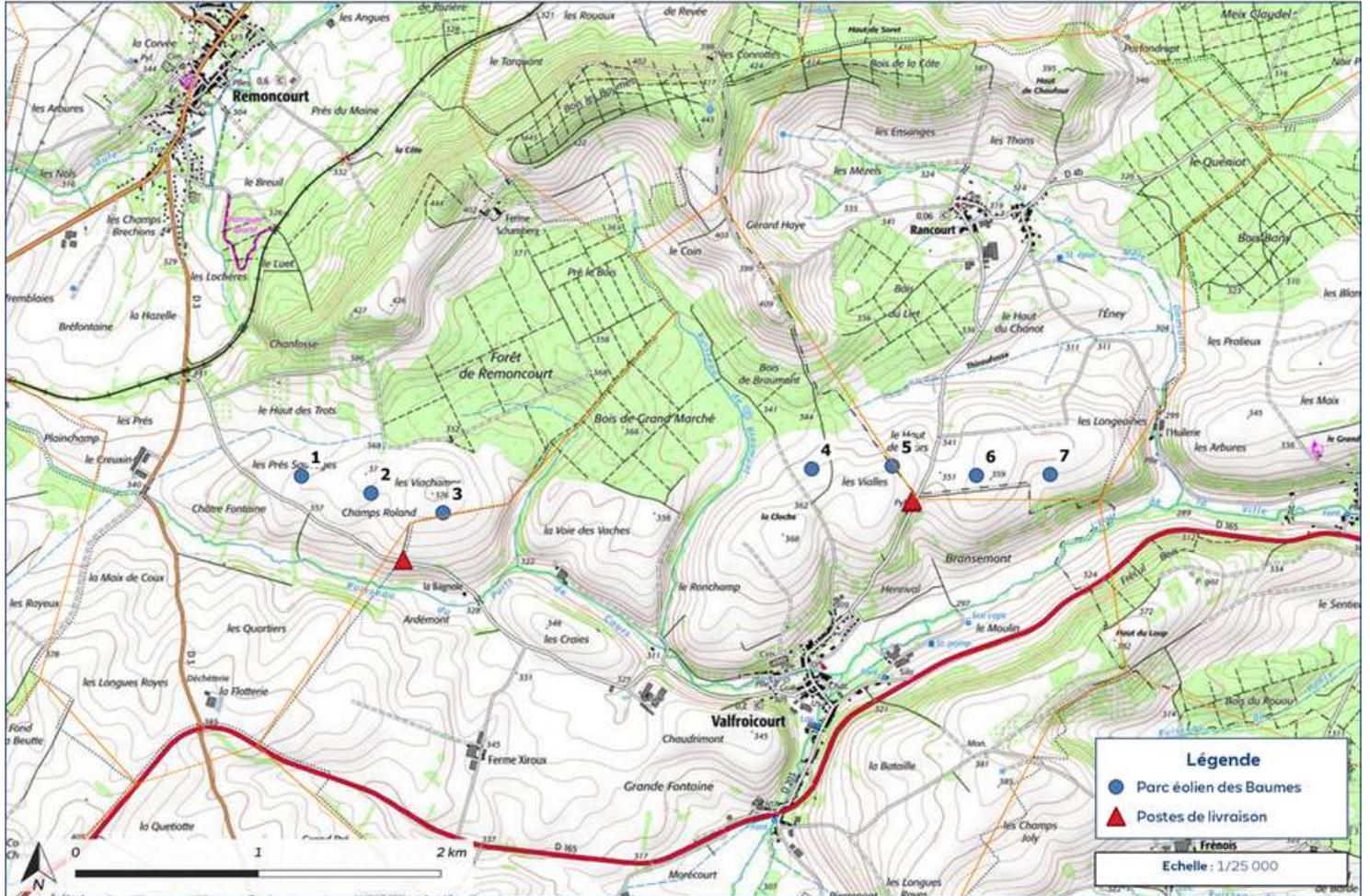
Données CRE (Commission de régulation de l'énergie) et ADEME (Agence de la transition écologique)

# L'implantation du projet éolien

## La zone d'implantation finale

### Parc éolien des Baumes

RWE



## Les enjeux du projet

La zone d'implantation est définie à partir de nombreux enjeux et contraintes techniques :



La distance entre les éoliennes et les habitations, qui est de 500m minimum (réglementation en vigueur).

Les distances aux bourgs sont de :

- 1 250 m à Rancourt ;
- 2 200 m pour Remoncourt ;
- 800 m pour Valfroicourt.



L'éloignement d'une partie des éoliennes des zones boisées, présentant des enjeux pour certaines espèces de chauves-souris (cette nouvelle implantation est permise par la mise hors-service du radar militaire de Contrexéville).



L'ensemble des enjeux répertoriés dans le dossier d'étude d'impacts et ses compléments : paysagers, environnementaux, acoustiques... (Voir page ci-contre.)

# Le dossier complété

Depuis le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en août 2021, des compléments au dossier ont été demandés par la Préfecture des Vosges. Le dossier actualisé a été déposé en septembre 2022, et nous vous proposons un tour d'horizon de celui-ci.

## Les études naturalistes

### Avifaune

L'inventaire fait état de la présence d'espèces sensibles à l'éolien, comme par exemple le Busard cendré et le Milan royal, ou encore la Grand Aigrette. Des précisions ont été apportées sur les mesures à mettre en place pour réduire les impacts sur ces oiseaux :

- Adaptation des travaux de construction à la période de nidification ;
- Dispositif anticollision installé sur les éoliennes permettant leur arrêt dès qu'une espèce sensible est détectée ;
- Plantation de haies arborées à environ 2 km au sud du projet pour faciliter le déplacement et la reproduction de la faune.



*Milan royal (source : IEA)*

### Chiroptères (chauves-souris)

D'après l'étude écologique, le projet aura un faible impact sur les chiroptères. Pour s'assurer que le niveau d'impact reste non-significatif, un plan de bridage a été défini : à certaines périodes de l'année, les éoliennes seront freinées, voire arrêtées, pour éviter les impacts sur la faune volante. Pour les deux éoliennes les plus proches des haies arborées, la distance du sol au bas de pâle a été augmentée afin de réduire d'avantage les risques aux chauves-souris.

## L'étude paysagère

Un total de 51 photomontages a initialement été réalisé afin d'évaluer l'impact du projet dans le paysage. En phase de compléments, un photomontage a été repris afin de mieux positionner la prise de vue. Le résultat vous est présenté ci-dessous. De plus, à la demande des services instructeurs, le deuxième photomontage ci-dessous a été réalisé afin d'évaluer l'impact de l'effet de surplomb des éoliennes sur le village de Rancourt.

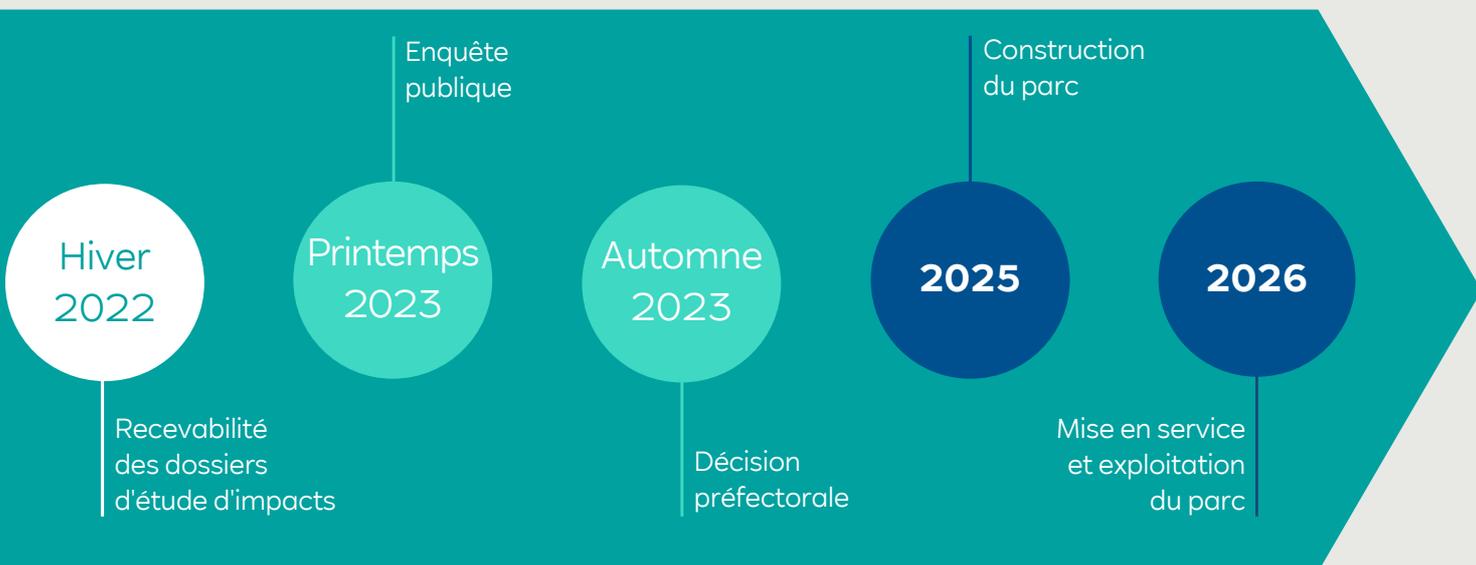


*La Neuveville-sous-Montfort - Sortie sud-ouest sur la D31*



*Rancourt - Entrée est du village par la D4bis*

# Les étapes à venir



## Focus sur l'enquête publique



L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur le projet éolien. Cette phase permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. Pour le projet éolien des Baumes, l'enquête publique devrait se tenir en milieu d'année 2023. Nous reviendrons vers vous pour vous donner les dates précises !



### Comment participer ?



Registre sur Internet (si applicable)



Registre en Mairie (ou sur papier libre déposé en Mairie)



Permanences du Commissaire enquêteur en Mairie



Toutes les communes dans un périmètre de 6 km autour du projet